

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 13 novembre 2015**

- LIEU** : Salle culturelle Fontenais
- DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 18h00
- PRESIDENT** : M. Marcel HUBLEUR
- SECRETAIRE** : M. Jean-Denis Voisard, secrétaire en remplacement  
de Mme Marie-Françoise Maître, excusée
- DELEGUES EXCUSES** : **MME** Isabelle FLEURY, remplacée par  
**MM** Serge CAILLET, Alle  
Romain GURBA, Alle  
Denis BAILLIF, Courgenay  
Marcel MEYER, Porrentruy  
Vincent SIEGENTHALER, Porrentruy  
**Mme** Laure DARGIER, vérificatrice des comptes  
Danièle LAVILLE, vérificatrice des comptes
- DELEGUES ABSENTS** : **MM.** David KLAY, Courgenay, Alle  
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy

---

**Ordre du jour :**

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 13 de l'assemblée du 29.05.2015 à Porrentruy
5. Rapport du Président de la commission
6. Prendre connaissance et approuver le budget 2016
7. Divers

**1. Ouverture**

Le Président salue les participants et ouvre la séance en demandant si des modifications sont souhaitées à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas et les délibérations peuvent démarrer.

## 2. Désignation des scrutateurs

Mme Régine Guélat et M. Maurice Froidevaux sont désignés en tant que scrutateurs.

## 3. Appel nominal

<b>Alle</b>	Serge Caillet en remplacement de Mme Isabelle Fleury, Christian Saner
<b>Baroche</b>	Jean-Pierre Gindrat, Maurice Froidevaux
<b>Cornol</b>	José Beuret, Alain Gerber
<b>Courgenay</b>	Régine Guélat, Jean-Marc Lopinat
<b>Courtedoux</b>	Yannick Matthey, Jean-Paul Meneghelli
<b>Fontenais</b>	Jean-Luc Bourquin, Francis Dubey, Thierry Sutterlet
<b>Haute-Ajoie</b>	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
<b>Porrentruy</b>	Chantal Braichet, Manuel Godinat, Claude Gury, Marcel Hubleur, Yves Voisard
<b>Rocourt</b>	Rachèle Gigandet, Raymond Périat
<b>Grandfontaine</b>	Nathalie Pouchon, Marquerite Vuillaume

**24 délégués présents (quorum 16)**

## 4. Procès-verbal No 13 de l'assemblée des délégués du 29 mai 2015 à Porrentruy

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité par un lever de main, et avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

## 5. Rapport du Président de la commission

M. Hubleur passe la parole à M. Villard, qui présente son rapport aux délégués :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués.

C'est avec plaisir que je vous donne quelques informations concernant les dossiers en cours au SEPE depuis notre dernière assemblée du 14 novembre 2014 à Courgenay. La commission s'est réunie à 3 reprises.

#### Tout d'abord les micropolluants

C'est un des dossiers importants que traitent actuellement la commission et plus particulièrement la sous-commission d'exploitation. Je vous en ai longuement parlé en fin d'année passée. Je vous rappelle simplement que la loi a été modifiée et a été acceptée par les chambres fédérales le 21 mars 2014, où il est précisé qu'une taxe fédérale sera perçue auprès des détenteurs de stations d'épuration pour financer l'indemnisation des mesures destinées à éliminer les micropolluants. Cette taxe est de CHF 9.- par habitant qui sera prélevée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les steps qui se mettront en conformité avec la nouvelle loi ne devront plus payer le montant précité.

La commission du SEPE n'a donc pas attendu avant d'entreprendre les démarches ce dont elle vous avait communiqué par courrier en février dernier. Comme annoncé dans la presse, le SEPE a pris le taureau par les cornes. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec le bureau d'ingénieurs RWB SA qui a été mandaté pour l'étude qui porte sur la méthode la plus adaptée à la station en incluant l'optimisation du processus de traitement et les aspects énergétiques. Le dossier complet vous sera présenté y compris la votation d'un crédit de construction dans le courant du mois de septembre de cette année afin que si possible l'installation soit opérationnelle en septembre 2016. Le calcul est très vite fait, la suppression de la taxe de CHF 9.-- par habitant permettrait de financer les frais résiduels d'investissements à charge du SEPE, après encaissement des subventions fédérales et cantonales de l'ordre total de 85 à 90%, ainsi que les charges de fonctionnement des nouvelles installations. Cela ferait d'une pierre, deux coups, puisque cette réalisation permettrait aussi d'améliorer l'état sanitaire de l'Allaine ce qui ne déplairait surtout pas à nos amis pêcheurs.

#### Reprise des infrastructures communales par le SEPE

Il s'agit de l'autre dossier important pour l'avenir de nos communes et du syndicat. Le groupe de travail a déjà bien planché sur le sujet qui est très vaste et je profite de les en remercier. Comme vous avez pu le constater lors de la présentation du dossier du 11 mai dernier à la salle de l'Oiselier à Porrentruy, pour celles et ceux qui étaient présents, il reste encore du pain sur la planche. Il y a en effet encore de nombreux documents et des comparaisons à établir ainsi que de terminer notamment les nouveaux règlements du futur syndicat. Plusieurs interrogations restent à résoudre avec le service des communes et le service juridique concernant les transferts financiers. Le SEPE est également tributaire de la décision du parlement jurassien par rapport à la loi sur l'eau qui définira plusieurs principes, dont il faudra tenir compte. La décision finale appartiendra à votre assemblée et ensuite aux communes concernées. C'est la raison pour laquelle, le groupe de travail vous serait reconnaissant de lui transmettre vos interrogations et / ou vos suggestions d'ici le 30 juin prochain.

M. Hubleur remercie M. Villard pour l'important travail à la présidence des commissions.

## **6. Prendre connaissance et approuver le budget 2016**

M. Hubleur donne maintenant la parole à M. Voisard, qui présente le budget 2016 :

Le budget que j'ai l'avantage de vous commenter est basé sur les comptes 2014 ainsi que sur les comptabilisations 2015. Il a été élaboré avec Maurice Hulmann. Enfin il a été approuvé par la commission lors de sa dernière séance.

Ce budget boucle avec un versement à la provision pour futurs investissements à hauteur de 98'945 francs. Cette proposition de la commission est judicieuse étant donné les nombreux investissements qui attendent le SEPE ces prochaines années.

Nous trouverons pour la première fois la contribution liée à la gestion des micropolluants.

Compte de fonctionnement - Administration 60'670 francs de charges 20'000 de produits sous forme de prélèvement à la provision pour le financement d'honoraires liés à diverses études liées aux futurs investissements. A noter que ces prélèvements aux provisions sont remboursés par le crédit, si les investissements se réalisent. Le montant des jetons de présence est identique à celui de 2015. Le montant des frais de matériel de bureau est augmenté à 3'500 francs en raison des frais d'hébergement et de maintenance informatiques.

Compte de fonctionnement - Exploitation 1'071'148 francs de charges et 324'018 francs de produits. Les montants relatifs aux traitements et aux charges sociales du personnel ont été calculés sur la base de 2 employés et un employé auxiliaire. Un montant est prévu pour des allocations familiales que nous encaissons et versons pour Stéphane Crelier notre nouvel employé. Comme vous le savez Philippe Raval a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre dernier. Une petite cérémonie a été organisée par la commission lors de sa dernière séance.

Le montant concernant la consommation d'eau a été adapté à celui de 2014. Celui pour l'électricité a été diminué de 5'000 francs.

Les montants liés au petit outillage, à l'exploitation et à l'entretien du laboratoire et les produits de nettoyage sont identiques à ceux de 2015.

Les montants pour les produits floculants et la déphosphatation ont été adaptés aux comptes 2014 et 2015.

Les frais d'entretien des bâtiments et des extérieurs sont diminués de 5'000 francs. Des travaux spéciaux avaient été prévus et réalisés en 2015. Une diminution de 10'000 francs est proposée dans le compte entretien et réparations. Le montant relatif à l'entretien des véhicules est diminué de 2'000 francs par rapport au budget 2015.

Pas de changement pour le montant destiné à l'entretien de la centrifugeuse et des serres. Une augmentation de 4'000 francs est proposée pour les frais d'évacuation des déchets (120.318.02). Ceci en fonction des comptes 2014 et des factures payées à ce jour pour 2015.

Le montant pour le nettoyage des bassins et collecteurs reste à 20'000 francs. Par contre le montant des primes d'assurances est diminué de 700 francs pour se porter à 31'400 francs en raison d'une légère diminution des primes de l'Eca.

Les taxes et impôts, les frais d'analyses techniques du laboratoire cantonal et les frais de modifications des bassins et collecteurs sont identiques à ceux du budget 2015.

La baisse de 5'000 francs du compte élimination des boues provient de la diminution constante des coûts chez Vigier.

Le montant pour les transports des boues des autres STEP est diminué de 3'000 francs d'une part en comparaison des frais payés en 2014 mais en tenant compte des transports de la Step de Bourrignon qui a demandé son adhésion en 2015.

La taxe de 9 francs par habitant est comptabilisée pour la première fois. C'est le SEPE qui encaissera cette taxe auprès des communes et qui la versera à la Confédération. Il s'agit bien d'une taxe par habitant et non d'une taxe par équivalent/habitant. Lorsque j'en saurai plus sur les modalités liées à cette taxe j'informerai vos caissiers communaux pour coordonner la gestion de cette facturation.

Les frais divers et cotisations à diverses associations sont adaptés aux chiffres des années précédentes.

Les provisions seront alimentées par les montants prévus habituellement. Un montant de 98'945 francs est prévu pour alimenter la provision pour les futurs investissements. Il s'agit du montant relatif à l'excédent de produits de ce budget 2016.

Le montant de la taxe des déchets distillés est calculé sur la base des renseignements obtenus auprès de l'exploitant en tenant compte de la quantité des fruits récoltés cette année.

Les facturations diverses sont identiques à celles des années précédentes. Les montants des retenues salariales pour les assurances sociales sont adaptés.

Le montant des contributions des autres steps est en diminution. Une diminution de 2 francs par équivalent/habitant est proposée. Il passera de 22 à 20 francs TTC. Dans ce montant il est tenu compte de la contribution de la Step de Bourrignon.

On trouve également le montant des allocations familiales à recevoir de la Caisse de compensation.

Il n'y a pas de prélèvement aux provisions pour 2016. En 2015 le montant concernait la compensation du salaire et des charges sociales de Monsieur Crelier de janvier à septembre.

Compte de fonctionnement - Finances 134'000 francs de charges et 921'500 francs de produits.

Les intérêts des emprunts sont calculés pour les crédits liés à la construction des serres. Les intérêts liés à l'emprunt contracté pour l'élaboration du PGEE sont encore comptabilisés sur le crédit jusqu'au moment du décompte final et de l'imputation aux diverses communes du syndicat. J'ai été dernièrement vers M. Girard au Service de l'environnement pour le pointage définitif des pièces comptables. Si bien que nous pourrons effectuer les décomptes définitifs avec les communes courant 2016.

Le montant relatif à la participation des communes est exactement le même qu'en 2015 et 2014, il est basé sur le nombre d'équivalents habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour toute la durée de la législature.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ce budget pour 2014, en particulier Maurice Hulmann. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition, avec l'aide des techniciens, pour répondre à vos questions.

Claude Gury, délégué de Porrentruy, demande si l'on a tenu compte de l'augmentation des frais d'électricité. M. Voisard lui répond que oui.

Comme il n'y a plus de question le Président demande à l'assemblée de voter le budget. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention.

## **7. Divers**

Le Maire de Fontenais, Monsieur Grégory Pressacco présente la commune de Fontenais et salue l'assemblée.

Il donne connaissance des divers investissements réalisés ces dernières années et rappelle que la commune est certifiée Gold comme Porrentruy. Il parle également de la sécurisation de la route Bressaucourt Fontenais en vue de l'entrée en vigueur du nouveau cercle scolaire.

Il invite l'assemblée pour l'apéritif offert par la commune et souhaite une belle fête de la St-Martin.

La séance levée à 18h30

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Alle.

Fontenais, le 13 novembre 2015.

Le Président  
Marcel Hubleur

Le Secrétaire e.r.  
Jean-Denis Voisard